



PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER



Critères de conformité des équipements Programme d'aide financière

Les équipements proposés doivent obligatoirement :

- Permettre la récupération de toutes les matières recyclables, soit le papier et le carton ainsi que les contenants de plastique, de verre, de métal, de lait et de jus (**tous les types de contenants dans la même section**)
- Capacité minimale des équipements de 40 litres par section lorsqu'il y a trois sections (déchets / fibres / plastique, verre et métal) ou de 60 litres par section lorsque deux sections (déchets / matières recyclables) ou une seule section (matières recyclables)
- Les seules configurations permises pour les équipements sont les suivantes :
 - Si 3 sections : Déchets / Recyclables / Recyclables
ou Déchets / Recyclables / Compostables
 - Si 2 sections : Déchets / Recyclables
 - Si 1 section : Recyclables (doit être jumelé à une poubelle)
- Être garantis minimalement un an
- Pouvoir être livrés dans un délai maximal de 12 semaines à partir de la date de commande
- Être fonctionnels et ne pas être munis de gadgets non essentiels

Une fiche technique de chacun des équipements sélectionnés comportant au moins une photo ou un dessin technique et la description des caractéristiques suivantes doit être jointe à toute demande d'aide financière :

- Les dimensions (en spécifiant hauteur, longueur et largeur)
- La capacité de chacune des sections
- Le(s) matériau(x) de fabrication
- Les options relatives aux fonctions de récupération
- Le prix de liste (ou une soumission du fournisseur)
- Une description du fonctionnement opérationnel de l'équipement (facultatif)

Pour toute question concernant les équipements, n'hésitez pas à contacter

Sophie Bergeron

514 987-1491, poste 257 / sbergeron@ecoentreprises.qc.ca

À propos du programme de récupération hors foyer

Le programme de récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales de Éco Entreprises Québec (ÉEQ) bénéficie d'une enveloppe de 8 millions de dollars, financée à parts égales par des contributions volontaires de ÉEQ et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par l'intermédiaire du Fonds vert.

Éco Entreprises Québec est un organisme privé sans but lucratif qui représente les entreprises qui contribuent au régime de compensation des services municipaux de collecte sélective.